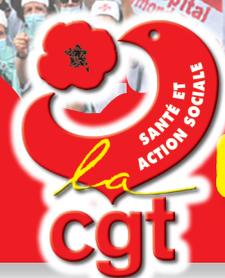


ILS ONT VOTÉ 413 MILLIARDS POUR LA GUERRE...



COMBIEN POUR L'HOSTO ET LES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX???

Depuis des années, les Services Publics et notre système de santé sont laminés par des réformes et des restrictions de budgets qui n'ont fait que détériorer leur fonctionnement et réduire leur capacité à mener à bien leurs missions au service de la population. Les méthodes du gouvernement sont connues et simples : Effet de communication et fractionnement des annonces en frappant vite, tous azimuts et le plus fort possible pour assommer la population sous l'avalanche des mauvais coups. **La CGT avec les salarié.e.s et agent.e.s ne se laisseront pas manipuler.**

Les agents, salarié.e.s, étudiants, retraité.e.s du secteur public comme privé, et acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social se mobiliseront toujours et inconditionnellement pour permettre un accès à la santé pour toutes et tous.

LA CGT REVENDIQUE :

➔ L'arrêt des limitations à l'accès 24h/24 aux urgences et du développement de prises en charge en mode dégradé aux urgences et ailleurs

➔ L'arrêt de toutes les fermetures de lits, de services, d'établissements hospitaliers, sociaux et médico sociaux et l'exigence de réouvertures des lits et structures fermées

➔ La réaffirmation de la place des hôpitaux publics et le développement du maillage d'hôpitaux de proximité en articulation autour des CHU afin de développer une activité de Médecine de Chirurgie, d'Obstétrique et d'Urgences couvrant les besoins

➔ L'équipement des hôpitaux de proximité de structures pour les personnes âgées et les aides à domicile intégrées dans les équipes pluridisciplinaires

➔ Pour la psychiatrie : le développement d'un réseau de structures spécifiques et adaptées aux prises en charge des bassins de population : un CMP, un CATTP, un hôpital de jour et 70 lits d'hospitalisation complète pour 70 000 habitant.e.s

➔ Pour la pédopsychiatrie : au moins 3 CMP, 2 CATTP, 2 hôpitaux de jour et 2 unités de 10 lits d'hospitalisation complète pour 200 000 habitants

➔ La création de centres de santé publics en leur donnant un rôle pivot dans le dispositif de prise en charge de premier recours et de prévention. Ils permettraient de regrouper, de coordonner pour un canton, une commune, l'ensemble des professionnel.le.s de santé et acteurs sociaux et d'adapter les prises en charge aux besoins des populations concernées

➔ Le développement d'un maillage de structures médico-sociales adaptées et publiques : EHPAD, MAS ; résidences, services de soins à domicile, accueil de jour

➔ Le développement d'un maillage de structures sociales publiques capables de répondre aux



Retrouvez toute l'actualité fédérale sur www.sante.cgt.fr

besoins des populations les plus précaires

➔ La création d'un pôle public du médicament

➔ La revalorisation des salaires et des carrières pour tou.te.s les salarié.e.s dans l'ensemble du secteur sanitaire et social à partir d'un SMIC à 2 000 €, avec une véritable reconnaissance des qualifications ; le refus du salaire au mérite et de toutes mesures

➔ Le versement des 183 € du SEGUR pour tou.te.s dans le secteur sanitaire, social et médico-social ; la reconnaissance des AMP au même niveau que les AS

➔ Le financement d'un plan pluriannuel de formations sanitaires et sociales et d'embauches dans l'ensemble des catégories professionnelles (médicales, soignantes, administratives, ouvrières) permettant de créer 100 000 emplois dans les hôpitaux et 200 000 emplois en EHPAD.

➔ Le développement des moyens pour l'accès à la formation continue tout au long de la vie

➔ La suppression de Parcours sup et la remise en place des contrats d'études pour les étudiant.e.s en formation sanitaires et sociales

➔ La résorption de l'emploi précaire : généralisation de la titularisation sur les postes vacants permanents dans la Fonction publique et le développement des CDI dans le secteur privé

➔ L'arrêt de la casse et le renforcement du statut des personnels de la Fonction publique

➔ La régularisation des médecins PADHUE, et l'abrogation de la loi immigration

➔ L'augmentation des pensions, le retour au droit au départ à la retraite à 60 ans à taux plein et la reconnaissance de la pénibilité entraînant un départ anticipé à la retraite à 55 ans

➔ L'abrogation des journées de carence dans les secteurs publics et privés

➔ La réduction du temps de travail.



STATUT, EMPLOIS, DROIT DU TRAVAIL, SALAIRES, CONDITIONS DE TRAVAIL, SERVICES PUBLICS, DROITS FONDAMENTAUX

ENSEMBLE PUBLIC / PRIVÉ, GRÈVES ET ACTIONS LE 11 JUIN 2024

NE RIEN FAIRE, C'EST LAISSER FAIRE ! PASSONS DES RÉSISTANCES LOCALES À L'OFFENSIVE GÉNÉRALE !



JE ME SYNDIQUE !

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT :

*J'existe, donc j'agis.
Je rejoins la CGT.*



Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :

ENSEMBLE, NOUS SOMMES PLUS FORTS !

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - revendic@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 51